



Colle fibre de verre machine

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement CE 1907/2006 (REACH), Annexe II ; et modifications ultérieures incl. (EU) 878/2020
Version: 2025.1 (01-03-2025)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : COPAGRO COLLE FIBRE DE VERRE MACHINE
Substance pure/mélange : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Adhésif pour revêtements muraux.
Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Identification de l'entreprise

Copagro CV
Pachtgoedstraat 1
9140 Temse
België
Tel: +32 3 760 00 10
Fax: +32 3 760 00 19
Email: info@copagro.be

1.4. Numéro d'appel urgence

Pays	Organisation	Adresse	Numéro d'urgence	Remarque
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)

Rubrique 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément à la Réglementation (CE) nr.1272/2008 (CLP)
N'est pas une substance ou une préparation dangereuse.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments de danger :

EUH208 Contient : mélange de 5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) ; 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one ; 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Classification pour PBT ou vPvB :

Le mélange ne répond pas aux critères relatifs à PBT / vPvB conformément à la Réglementation (CE) 1907/2006 REACH, Annexe XIII.

Propriétés perturbant le système endocrinien :

Le mélange ne contient aucune substance ayant des propriétés perturbant le système endocrinien.

Autres dangers :

Pas d'autres dangers.

RUBRIQUE 3: Composition / Informations sur les composants

Caractérisation chimique : Dispersion aqueuse de Amidon ou cellulose et polymères au base: Acétate vinylique.

3.1. Substances

Ne pas appliquer.

3.2. Mélanges

Voir la Caractérisation chimique, contient :

Nom	Concentration	Numéro Catalogue et Registration	N° CAS et n° CE	Classification selon Réglementation (CE) no. 1272/2008 (CLP)	Limits de concentration spécifiques et facteurs M
1,2 Benzothiazol-3(2H)-one	< 360 ppm	613-088-00-6 01-2120761540-60-xxxx	2634-33-5 220-120-9	H302 Toxique aiguë ingestion 4 H315 Irritation cutané 2 H317 Sensibilisation cutané 1 H318 Lésions oculaires graves 1 H400 Toxique aiguë milieu aquatique 1 H411 Toxique chronique milieu aquatique 2	H317: C ≥ 0,05 %

Copagro Colle fibre de verre machine

Fiche de données de sécurité 2025.1

Selon le règlement CE 1907/2006 (REACH), Annexe II ; et modifications ultérieures incl. (EU) 878/2020

3:1 mengsel van 5-chloro-2-methyl-4-isothiazool-3-on en 2-methyl-2H-isothiazool-3-one	< 15 ppm	613-167-00-5 01-2120764691-48-xxxx	55965-84-9 247-500-7 + 220-239-6	H330 Toxique aiguë inhalation 2 H310 Toxique aiguë cutané 2 H301 Toxique aiguë ingestion 3 H314 Corrosion cutané 1C H318 Lésions oculaires graves 1 H317 Sensibilisation cutané 1 H400 Toxique aiguë milieu aquatique 1 H410 Toxique chronique milieu aquatique 1	H314: C ≥ 0,6 % H315: 0,06 % ≤ C < 0,6 % H318: C ≥ 0,6 % H317: C ≥ 0,0015 % M = 100 H319: 0,06 % ≤ C < 0,6 %
2-methyl-2H-isothiazool-3-one	< 15 ppm	- 01-2120764690-50-xxxx	2682-20-4 220-239-6	H330 Toxique aiguë inhalation 2 H311 Toxique aiguë cutané 3 H301 Toxique aiguë ingestion 3 H314 Corrosion cutané 1C H318 Lésions oculaires graves 1 H317 Sensibilisation cutané 1 H400 Toxique aiguë milieu aquatique 1 H410 Toxique chronique milieu aquatique 1	H317: C ≥ 0,0015 % M = 10 M = 1'

Autres informations dans section 15. La signification du phrases H- et P- dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers Secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	: Pas de mesures spéciales. Traiter de façon symptomatique.
Inhalation	: Mettre la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Contact oculaire	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.
Contact avec la peau	: Laver avec de l'eau et du savon. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche, boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin et lui montrer cette MSDS.
Remarques générales	Aucune mesure particulière n'est nécessaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Aucuns symptômes et effets à notre connaissance.
-----------	--

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Traiter : Voir par section 4.1.
-----------------	---------------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Mousse, poudre sèche, Dioxyde de carbone (CO₂), Eau pulvérisée.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons sécurité :

Aucun particulièrement.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ce produit ne présente pas de risque d'incendie.

Les émanations gazeuses dangereuses produites par la combustion incomplète peuvent être constituées par :

Monoxyde de Carbon (CO)

Dioxyde de Carbon (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Collecter l'eau d'extinction. Ne pas déverser dans les réseaux/les eaux souterraines.

Ce produit est dans base d'eau et ne présente pas de risque d'incendie.

Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes, porter des chaussures appropriées.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les personnes autres que les services d'urgence :

Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes, porter des chaussures appropriées.

Recommandé des lunettes de sécurité et gants de sécurité.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour les services d'urgence :

Porter des vêtements de protection individuelle.

Recommandé des lunettes de sécurité et gants de sécurité.

Copagro Colle fibre de verre machine

Fiche de données de sécurité 2025.1

Selon le règlement CE 1907/2006 (REACH), Annexe II ; et modifications ultérieures incl. (EU) 878/2020

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant universel sciure).

Rincer à l'eau.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination, éliminer le produit conformément à la réglementation locale.

Laver immédiatement l'équipement contaminé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Consulter l'information de protection individuelle dans section 8.

Consulter l'information d'éliminer le produit contaminé dans section 13.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'hygiène :

Utiliser conformément aux protocoles d'hygiène industrielle et de sécurité.

Se laver les mains entre la travail et manger ou boire.

Ne pas manger, boire ou fumer dans l'usage.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.

Conseils pour une manipulation sans danger :

Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.

Éviter le contact avec la peau et les yeux, éviter l'inhalation de gaz ou de brouillard.

Protection contre l'incendie et l'explosion :

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

Réduire la libération de la substance ou du mélange pour l'environnement :

Prévenir les dommages aux emballages.

Préparer le matériel pour une action immédiate en cas de déversement afin d'éviter toute décharge sur les égouts.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage des produits :

Garder au sec, au frais et fermé.

Protéger contre le gel. Conserver entre 5 et 30 °C, de préférence entre 15 et 25 °C.

Protéger contre l'exposition prolongée au soleil.

Aucune précaution technique particulière n'est requise.

Produits incompatibles :

Matières qui réagissent à l'eau.

Mesures techniques pour protection contre l'incendie et l'explosion :

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucun spécifique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucun de paramètres de contrôle.

Constituant :

3:1 mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one :

MAC (TWA) : 0,2 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Conseils généraux :

Veiller à une ventilation adéquate, en cas de manque de ventilation, prévoir une aspiration locale.

Protection des yeux :

Non requis. Lunettes de sécurité sont recommandées.

Protection de Peau :

Non requis.

Protection respiratoire :

Non requis.

Protection des mains :

Non requis. Gants résistants sont recommandés.

Matière : Nitrile ou un produit pareil, selon EN374, consulter le fabricant des gants.

Copagro Colle fibre de verre machine

Fiche de données de sécurité 2025.1

Selon le règlement CE 1907/2006 (REACH), Annexe II ; et modifications ultérieures incl. (EU) 878/2020

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement :

Ne pas déverser dans les réseaux/les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide, colle	
Couleur	Blanc	
Odeur	Doux, typique	
Coefficient de partage n-octanol/eau	Ne pas disponible	
Inflammabilité	Ne pas inflammable	
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Ne pas applicable	
Point d'éclair	Ne pas applicable	
Température d'auto-inflammation	Ne pas applicable	
Température de décomposition	Ne pas applicable	
Densité de vapeur relative	Ne pas applicable	
Pression de vapeur	2300 Pa au 20°C (eau)	
Point de congélation	± 0°C	
Point d'ébullition	± 100 °C	
Solubilité dans l'eau	Miscible	
pH	± 10,0	ISO 976
Densité	± 1,06 g/cm ³	ISO 2811-3
Viscosité Cinématique	± 77 mm ² /s	Calculé sur la base de Viscosité dyn.
Profil rhéologique	Thixotropique	
Viscosité dynamique	± 80.000 mPas	Brookfield RVT 4 rpm
Extrait sec	± 10 %	ISO 3251; 105 °C; 60 min.; 1g.

9.2. Autres informations

Aucun.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas congeler.

Éviter l'ajout de grandes quantités d'acide ou de base, ça affecté les propriétés du produit d'une manière négative.

10.5. Matières incompatibles

Matières qui réagissent à l'eau.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Information sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

Ce mélange n'est pas classé comme toxique. Aucune donnée n'est disponible pour ce mélange.

En fonction de la toxicité individuelle des substances dans le mélange, le mélange ne répond pas aux critères de classification.

Le mélange est donc considéré comme n'étant pas toxique dermique ou orale aigu, basé sur la référence inductive.

Information sur les effets toxicologiques des substances dans le mélange

Non applicable, Basé sûr des concentrations utilisées, considérées comme non applicable.

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Sur la base des données disponibles ; les critères de classification ne sont pas respectés.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Sur la base des données disponibles ; les critères de classification ne sont pas respectés.

Un petit effet d'irritation temporaire est possible au contact d'yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Sur la base des données disponibles ; les critères de classification ne sont pas respectés.

Sensibilisation aux substances mentionnées à la rubrique 3 peut survenir, notamment chez les personnes qui y sont sensibles.

Copagro Colle fibre de verre machine

Fiche de données de sécurité 2025.1

Selon le règlement CE 1907/2006 (REACH), Annexe II ; et modifications ultérieures incl. (EU) 878/2020

Mutagenicité sur les cellules germinales :
Sur la base des données disponibles ; les critères de classification ne sont pas respectés.

Cancérogénicité :
Sur la base des données disponibles ; les critères de classification ne sont pas respectés.

Toxicité pour la reproduction :
Sur la base des données disponibles ; les critères de classification ne sont pas respectés.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique :
Sur la base des données disponibles ; les critères de classification ne sont pas respectés.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition répétée :
Sur la base des données disponibles ; les critères de classification ne sont pas respectés.

Danger par aspiration :
Sur la base des données disponibles ; les critères de classification ne sont pas respectés.

Information de la route d'entrée probable :
Ingestion : Possible, effet inconnu
Inhalation : Possible, effet inconnu
Peau : Possible, effet inconnu
Cette information est basée sur référence inductive.

11.2. Information sur d'autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien :
Le Mélange ne contient aucune substance avec propriétés perturbant le système endocrinien.

Autres informations :
Aucun.

RUBRIQUE 12: Information écologique

12.1. Ecotoxicité

Toxicité aquatique :
Selon les substances dans ce mélange, ce produit n'est pas considéré comme toxique pour le milieu aquatique.

Component	Méthode	Espèces	Dosage	Durée
1,2 Benzothiazol-3(2H)-one CAS : 2634-33-5	EC 50	Daphnia	3,7 mg/l	48 heures
¹²¹⁹	EC 50	Algue	0,37 mg/l	72 heures
33:1 mélange de 5-chloro-2-méthyl-4- isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H- isothiazol-3-one CAS : 55965-84-9	EC 50	Daphnia	0,16 mg/l	48 heures
¹²¹⁹	LC 50	Poisson	0,19 mg/l	96 heures
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one CAS : 2682-20-4	EC 50	Daphnia	0,16 mg/l	48 heures
¹²¹⁹	LC 50	Poisson	6,0 mg/l	96 heures

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance : Aucune information disponible.
Biodégradation : Partiellement biodégradable basé sur l'inférence analogique.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne répond pas aux critères PBT/vPvB conformément à REACH, Annexe XIII.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Le Mélange ne contient aucune substance avec propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

Copagro Colle fibre de verre machine

Fiche de données de sécurité 2025.1

Selon le règlement CE 1907/2006 (REACH), Annexe II ; et modifications ultérieures incl. (EU) 878/2020

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Mélange :

Éliminer sous l'observation des lois et réglementations concernant l'évacuation des déchets, le choix de la procédure d'évacuation dépend de la composition du produit au moment de son évacuation. La solution diluée peut être introduite dans une station d'épuration biologique, après le consentement par l'autorité compétente.

Emballages vides :

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés. Considérer les prescriptions légales concernant la réutilisation ou l'élimination des matériaux d'emballage utilisés.

Codes européens de déchets: Se conformer aux exigences de la législation locale, probablement (s'il n'est pas mélangé avec d'autres matériaux):

08 04 10 déchets de colles et de mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro ONU	Ne pas applicable
14.2 Nom d'expédition	Ne pas applicable
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Classe non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Ne pas applicable
14.5 Dangers pour l'environnement	Non dangereuse
14.6 Dispositions spéciales	Ne pas applicable

IMDG

14.1 Numéro UNO	Ne pas applicable
14.2 Nom d'expédition	Ne pas applicable
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Classe non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Ne pas applicable
14.5 Polluant marin	Non dangereuse
14.6 Dispositions spéciales	Ne pas applicable
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78	Ne pas applicable

Et au recueil IBC

Transport aérien

(OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro ONU	Ne pas applicable
14.2 Nom d'expédition	Ne pas applicable
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Ne pas applicable
14.5 Dangers pour l'environnement	Non dangereuse
14.6 Dispositions spéciales	Ne pas applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EC :

Réglementation EC 1907/2006 (REACH) et modifications ultérieures incl. (EC) 878/2020, incl. EC 878/2020.

Réglementation EC 1272/2008 (CLP) + Tous les ATP.

Évaluations selon la réglementation européenne EC 1907/2006 (REACH) :

Annexe XIV (Substances très préoccupantes) : Non des composants sont réglementés.

Annexe XVII : Ne pas applicable.

Évaluations selon la réglementation européenne EC 1272/2008 (CLP) :

Ce produit est réglementé selon les directives CLP internationales du règlement EC 1272/2008.

Les étiquettes doivent contenir les phrases d'avertissement EUH 208 et EUH 210.

Autres réglementations :

Informations selon la réglementation CE 42/2004 concernant la limitation des émissions de composants organiques volatils (directive VOC) :

Teneur en VOC : Non déterminé. Basé sur les matériaux de ce produit, estimé à <1g / kg.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'évaluation de la sécurité chimique (CSA) est donnée. Raison : Ca n'est pas nécessaire.

Copagro Colle fibre de verre machine

Fiche de données de sécurité 2025.1

Selon le règlement CE 1907/2006 (REACH), Annexe II ; et modifications ultérieures incl. (EU) 878/2020

RUBRIQUE 16: Autres informations

Liste explicative des phrases H :

H301 : Toxique en cas d'ingestion.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H310 : Mortel par contact cutané.

H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

H330 : Mortel par inhalation.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Liste explicative des phrases P : ne pas applicable.

Liste explicative informations supplémentaires sur les dangers :

EUH208 : Contient <nom de substance>. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 : Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Abréviations et acronyme :

ADR : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

ATP : Adaptation au progrès technique et scientifique.

CLP : Classification, labelling and packaging (Classification, l'étiquetage et l'emballage)

Incl. : Inclusif

ICAO : Organisation de l'aviation civile internationale.

IATA : Association du transport aérien international.

IMDG : Code International Maritime pour les produits dangereux.

MAC : Maximum Acceptable Concentration (Concentration maximale acceptable).

N.a. : Ne pas applicable.

Ppm : Parties par million, en poids (mg/kg).

RID : Le Règlement concernant le *transport international* ferroviaire des marchandises dangereuses.

TWA : Time weighted average. (Moyenne pondérée en fonction du temps.)

Les informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit